

Pouvoir d'emprunt supplémentaire

● (2120)

M. Blaikie: Et les 6.5 millions de dollars pour les compagnies pétrolières que vous avez votés?

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, vous êtes ici depuis suffisamment longtemps pour savoir comme moi que quantité de choses ne sont pas essentielles.

M. Fisher: Donnez-nous une idée de ce que vous voulez dire.

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, mon collègue me demande d'illustrer mes propos. Il voudrait peut-être me dire que la Société Radio-Canada est vraiment essentielle. Vraiment essentielle, lorsqu'il y a des gens qui ne sont pas en mesure de payer leur hypothèque ou de mettre de la nourriture sur la table? Est-il indispensable qu'un gouvernement dépense de l'argent pour une réception à l'occasion du match de la Coupe Grey? Devrions-nous consacrer de l'argent à ce genre de choses lorsque des gens ne sont pas en mesure de payer leurs factures et, dans bien des cas, ne peuvent pas obtenir d'assistance sociale? Devrions-nous demander au gouvernement du Canada de dépenser l'argent de cette façon? Je puis dire au secrétaire parlementaire qu'il y a une foule de choses que l'on peut supprimer et il les connaît . . .

M. Fisher: Citez-nous en quelques autres.

M. Blenkarn: Ah, vous en voulez une bonne? Savez-vous, monsieur l'Orateur, que l'autre jour un des avions de Transports Canada était stationné illégalement à l'aéroport d'Ottawa. Les fonctionnaires des Transports qui gèrent l'aéroport ont donc imposé une amende de \$50 pour stationnement illégal. L'aéroport est propriété du ministère des Transports et l'avion appartient également au ministère des Transports, ce qui fait qu'un secteur du ministère en a traîné un autre en cour et dépensé \$2,000 en honoraires d'avocats pour décider quel secteur du ministère devait payer l'amende!

Voilà le genre de choses que vous faites. Oh, ça vous fait rire. Vous savez où se trouve le gaspillage. C'est le genre de chose . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député sait qu'il doit adresser ses remarques à celui qui occupe le fauteuil.

M. Blenkarn: Merci, monsieur l'Orateur. Passons à des choses positives. Voyons les mesures que nous pouvons prendre pour régler certains des problèmes qui se posent.

Tout d'abord, je crois qu'il convient de féliciter le gouvernement d'avoir pris note hier des suggestions contenues dans le rapport du comité des finances au sujet de la loi de l'impôt sur le revenu. Selon moi, un certain nombre de modifications utiles ont été apportées. Je songe plus particulièrement aux modifications visant les régimes d'assurance-maladie et les avantages accordés aux personnes travaillant dans le Nord canadien, au règlement, dans une certaine mesure, du problème posé par l'impôt de 12.5 p. 100 sur les dividendes, au règlement du problème posé par l'imposition des travaux en cours des professionnels et, en particulier, au report de la mise en œuvre de la proposition mal pensée relative à la taxe de vente. Il y a cependant un certain nombre d'autres mesures qui doivent être prises et auxquelles on n'a pas bien réfléchi. Voici donc les suggestions positives que nous tenons à faire au gouvernement.

Tout d'abord, nous devons examiner la question de l'assurance-chômage dans son ensemble. Les cotisations d'assurance-chômage représentent un impôt sur le revenu rétrograde. Elles constituent une mesure néfaste aux employés. Lorsqu'on veut créer des emplois, il ne faut pas prendre une mesure rendant l'embauchage coûteux.

La modification budgétaire annoncée hier a eu pour effet d'augmenter l'impôt sur l'embauchage d'employés de \$5.52 pour chaque tranche de \$100 de gains assurables. Cette mesure est irréaliste et nuit à la création d'emplois. C'est le genre de mesure qui doit être repensée. Le Parlement doit étudier la question de l'assurance-chômage et voir ce que nous pouvons vraiment nous permettre dans ce domaine. Nous devons instituer une enquête parlementaire sur cette question et sur le financement de l'assurance-chômage, surtout en ces temps difficiles où les recettes fiscales, voire l'argent emprunté, devront être utilisés pour s'assurer que les Canadiens ont suffisamment d'argent pour payer leurs factures du ménage. C'est une question cruciale. Il est impératif que le gouvernement s'y attaque et qu'il fasse confiance au Parlement comme il l'a déjà fait dans une certaine mesure dans le cas de l'étude de la loi de l'impôt sur le revenu.

Deuxièmement, le gouvernement doit étudier toute la question du renflouement des entreprises. Cette année, il a investi 125 millions de dollars dans la société Massey-Ferguson et garanti des prêts de 1.3 milliard et 4.50 milliards respectivement à Canadair et de Havilland. Pour des raisons qui dépassent l'entendement, nous avons vu le gouvernement voler au secours de Maislin Transport. Au cours de la dernière semaine, le gouvernement s'est finalement mis d'accord—sans l'approbation du Parlement, soit dit en passant—pour venir en aide à Dome Petroleum. De plus, il y a 400 millions de dollars dans le budget, semble-t-il, à partager entre de Havilland et Canadair.

Il faut absolument faire le point et nous demander où vont ces sociétés de la Couronne et où nous mène notre politique de renflouement. En fait, conservons-nous des emplois ou sommes-nous en train d'en perdre? Quand nous soutirons de l'argent au secteur productif du pays pour soutenir des gens qui de toute évidence sont incapables de rentabiliser une entreprise, nous supprimons des emplois au lieu d'en conserver. En procédant à coup de subventions, nous demandons aux gens productifs et compétents de subventionner les incapables avec leurs impôts. Pareille politique n'est pas propre à relever la productivité au Canada, monsieur l'Orateur. Elle ne permet pas de s'assurer de bons emplois permanents. Voilà le genre de chose qui ne favorise ni l'emploi ni la production.

Avant que l'on décide de dépenser encore—et je fais allusion notamment aux nouvelles garanties de l'ordre de 400 millions en faveur de Canadair et de de Havilland—il est impératif de mettre un terme aux avances consenties par le gouvernement aux entreprises, qu'il s'agisse d'entreprises privées ou de sociétés d'État. Si celles-ci ne peuvent prospérer par elles-mêmes, le Parlement doit examiner de près leur situation avant de les renflouer. Nous sommes en train d'enlever les ressources aux dynamiques, à celles qui peuvent créer de l'emploi, pour les affecter à celles qui vont nous en faire perdre. Le prix qu'il en coûte pour leur venir en aide est disproportionné au petit nombre d'emplois qu'elles peuvent créer.